

Prison ferme pour le physicien du CERN qui conversait avec Al-Qaida au Maghreb

LE MONDE | 05.05.2012 à 09h44 • Mis à jour le 05.05.2012 à 09h51

Par Soren Seelow



Adlène Hicheur a été condamné à quatre ans de prison ferme pour avoir évoqué dans des échanges de mails des projets d'attentats sur le sol français. | AFP/BENOIT PEYRUCQ

Le tribunal correctionnel de Paris a condamné, vendredi 4 mai, Adlène Hicheur, un physicien franco-algérien du CERN de Genève, à cinq ans de prison, dont un avec sursis, pour *"participation à une association de malfaiteurs en vue de la préparation d'un acte de terrorisme"*.

Selon le jugement, Adlène Hicheur, 35 ans, a servi de *"relais et de soutien logistiques et médiatiques à diverses structures terroristes"*, a participé *"à des discussions via des flux Internet avec un membre d'Al-Qaida au Maghreb islamique"*, a donné à AQMI *"son accord quant à la création d'une cellule opérationnelle en Europe"*, a défini *"les cibles futures de celle-ci"* et a mis en œuvre *"des projets pour soutenir financièrement AQMI"*.

La présidente du tribunal, Jacqueline Rebeyrotte, n'a pas suivi le ministère public, qui avait requis six ans d'emprisonnement. Elle a en revanche reconnu le scientifique coupable de l'ensemble des charges qui pesaient contre lui.

Lire notre cadrage "[Adlène Hicheur ou le procès de la tentation djihadiste](http://www.lemonde.fr/societe/article/2012/03/31/adlene-hicheur-ou-le-proces-djihadiste)" (http://www.lemonde.fr/societe/article/2012/03/31/adlene-hicheur-ou-le-proces-de-la-tentation-djihadiste_1678545_3224.html)

Le cœur de l'accusation reposait sur des échanges de mails entre Adlène Hicheur et un certain "*Phoenix Shadow*", identifié par les services de renseignement comme étant Mustapha Debchi, un cadre important d'AQMI. Adlène Hicheur affirme avoir toujours ignoré la véritable identité de son interlocuteur, et aucun élément de l'enquête ne permettra de le démentir. Selon le jugement, il ne pouvait toutefois ignorer que son interlocuteur était un cadre d'Al-Qaida qui avait pris le maquis.

C'est lors de ces échanges qu'il évoquera une cible potentielle d'attaque sur le sol français: le 27^e bataillon des chasseurs alpins de Cran-Gevrier dans la banlieue d'Annecy. Aucun élément logistique ni aucun échange de mails ultérieur ne viendront concrétiser ce projet d'attentat.

"Adlène Hicheur n'a rien à se reprocher sur le plan pénal, et il est lourdement condamné. Il s'agit de simples mots échangés sur le Net, de propos inquiétants, certes, mais qui n'ont jamais donné lieu au moindre début de commencement d'acte terroriste, estime l'avocat d'Adlène Hicheur, Me Patrick Baudouin. Ce délit de préterrorisme est particulièrement inquiétant. Si on continue de la sorte, les prisons ne seront pas assez grandes pour embastiller tout le monde..."

"SENTIMENT D'INJUSTICE"

Pour le tribunal, les activités propagandistes du physicien sur des forums radicaux constituent au contraire un acte de "*djihad médiatique*", au cœur de la stratégie d'Al-Qaïda depuis plusieurs années. Quant à la découverte à son domicile de documents portant "*sur un islamisme dur, radical et guerrier*", elle "*démontre (...) l'intérêt, voire la fascination d'Adlène Hicheur pour l'islam radical et le djihad guerrier*".

En l'absence de projet concret d'attentat, le jugement du tribunal revient sur la personnalité du scientifique, ses centres d'intérêt, et s'attarde, dans une tentative d'explication a posteriori, sur ses origines algériennes: "*On sent, à travers les messages de cet homme intelligent et fier, la douleur d'appartenir à un peuple qui a effectivement été colonisé pendant deux siècles par son*

pays d'accueil et d'adoption ainsi que sa difficulté à surmonter cette antinomie. Le tribunal ne peut de même ignorer qu'Adlène Hicheur est né à Sétif, ville de triste mémoire, ce qui n'a pu que renforcer son sentiment d'injustice, d'humiliation devant le sort réservé à ses pères." En mai 1945, soit plus de trente ans avant la naissance d'Adlène Hicheur, la répression d'une révolte algérienne qui a débuté à Sétif a fait de 8000 à 10000 victimes.

Après deux ans et demi de détention provisoire, et avec le jeu des remises de peine, Adlène Hicheur "*devrait sortir bientôt de prison*", a précisé son avocat, qui ignorait encore, samedi, si son client souhaitait faire appel.p

Soren Seelow